

Avant-propos

Le cours de droits et libertés fondamentaux que l'étudiant rencontre en troisième année de licence de droit est spécifique à plusieurs égards. C'est une matière essentielle, quelle que soit l'option professionnelle poursuivie, du fait de l'importance des droits à l'époque contemporaine. Plus spécifiquement, sa maîtrise est nécessaire pour de nombreux concours ou pour l'examen d'entrée aux écoles d'avocat. C'est pourtant une matière déroutante en ce qu'elle se situe au croisement de plusieurs domaines du droit pour la plupart déjà connus de l'étudiant, mais souvent cloisonnés dans son esprit : droit administratif, droit constitutionnel, droit international, droit européen, droit privé. Elle exige également une certaine aisance sur des thèmes historiques, politiques ou théoriques. De la même manière, les exercices demandés sont nombreux et peuvent surprendre, tant chaque discipline a généralement ses exigences propres et ses marottes.

Cet ouvrage vise à accompagner l'étudiant dans l'étude de cette matière.

La méthodologie propre à certains exercices est présentée en première partie. Si la plupart de ces exercices sont connus, notamment la dissertation et le commentaire de décision, ils méritent d'être revus à l'aune des droits fondamentaux – et les rappels sont toujours nécessaires. En outre, certains exercices comme le commentaire de texte, le commentaire comparé ou la note de synthèse, que l'on rencontre souvent dans cette matière, sont généralement moins bien maîtrisés en troisième année de licence, alors même que l'approche plus générale à laquelle ils appellent est particulièrement formatrice. Enfin, quelques conseils quant à la préparation des travaux dirigés, qui est un exercice en soi, sont loin d'être superflus. Le travail de l'étudiant sur le contenu de la matière et sur des sujets corrigés semble en grande partie vain s'il ne s'appuie pas en amont sur une réflexion méthodologique solide.

La deuxième partie de cet ouvrage aborde différents thèmes avec pour chacun un exercice corrigé puis un focus sur les notions essentielles à maîtriser. Le cours de droits fondamentaux a ceci de particulier qu'il peut prendre de multiples formes et suivre des approches très variées, ainsi les thèmes choisis ont vocation à être les plus généraux possible, sans prétention à l'exhaustivité. L'accent sera mis sur des questions transversales à la matière (les notions, les niveaux de protection, les modes de garantie et leur articulation d'un point de vue interne). L'étendue des droits et libertés sera restreinte à deux grands domaines. Si bien d'autres aspects généraux existent, et si une plus grande spécificité dans les droits et libertés est privilégiée dans d'autres ouvrages, la maîtrise

de ces notions clés et des méthodes permettront de s'y retrouver aisément. Dans cet état d'esprit, les corrigés présentés ci-après sont simples, de manière à être à la portée de tous les étudiants, sans préjuger des connaissances qu'ils doivent acquérir par ailleurs : c'est la manière qui nous intéressera.

Cet ouvrage n'est ni le substitut d'un cours ou d'un manuel, ni un traité de méthode, mais un outil qui peut aider l'étudiant à travailler en l'accompagnant à la fois dans les réflexions centrales des droits fondamentaux et dans l'exercice concret de ces réflexions. On ne peut qu'insister sur l'importance de l'entraînement, à partir de bases méthodologiques solides, là où trop d'étudiants concentrent leurs efforts sur des révisions de fond nécessaires, mais qui les privent des réflexes essentiels pour réussir, à l'université comme ailleurs. Un correcteur, un examinateur, un recruteur ou un collaborateur n'évalue pas directement la qualité des connaissances acquises : il n'a face à lui que ce qu'on lui en montre, à travers quoi il peut se faire une idée de la réflexion proposée. Il ne sert à rien de savoir ou de penser, si l'on ne sait exprimer clairement ce que l'on sait ou pense, un truisme que les juristes expérimentent chaque jour, plus vif encore lorsqu'il s'agit d'argumenter à partir des droits humains et de leur fondamentale pluralité. C'est pour cela que la méthode (ou la forme) est essentielle ; elle ne se distingue pas du fond, mais l'augmente.

Partie 1

Méthodologie

I. La préparation de la séance de travaux dirigés

Présentation générale

Étape souvent oubliée car considérée – à tort – comme intuitive et spontanée, pouvant se priver d’une réflexion méthodologique consciente, la préparation des travaux dirigés (TD) est pourtant une étape clé de la compréhension d’une discipline académique. Travail d’apprentissage autant que préparation des épreuves à venir, c’est un exercice en soi.

Outre les exercices donnés par le chargé de TD, pour lesquels on renvoie aux méthodes spécifiques ci-après, plusieurs aspects semblent essentiels dans la préparation de la séance et l’apprentissage.

Travailler les documents

Un fascicule est généralement fourni à l’étudiant, segmenté en séances, comprenant un certain nombre de documents de natures diverses en appui du cours magistral. Les lire simplement est peu utile au TD comme à l’apprentissage de la matière. À l’inverse, un travail plus poussé mais sans méthode sur ces documents est vain et chronophage.

Il semble essentiel de lire *de manière efficace* les documents, avec pour objectif d’en faire un résumé court de quelques lignes. L’idée est de lire puis de construire son résumé avec une limite de temps et de volume. La lecture elle-même peut suivre une méthode accélérée, par exemple en regardant d’abord les débuts de paragraphes, la fin du document, puis seulement le contenu de manière détaillée. On s’entraîne ainsi à la synthèse, qualité essentielle s’il en est, et pourtant trop rarement acquise. On acquiert des éléments utiles à la réflexion à construire.

Construire une réflexion sur la matière

À partir du cours magistral bien appris, des documents préparés comme cela a été vu ci-dessus et de lectures complémentaires (dont on ne peut que rappeler l’importance), étapes nécessaires mais insuffisantes, l’étudiant doit encore articuler les éléments obtenus pour les intégrer à une réflexion, et être capable de mener un raisonnement solide à partir d’eux.

Pour cela, une bonne technique est de faire une liste de notions, termes, données factuelles, décisions de justice ou textes normatifs croisés dans le cours et les documents. Puis d’en faire une liste de brefs résumés ou définitions, comme autant d’outils qu’il s’agira de mobiliser pour construire un raisonnement. Ce travail prend la forme d’une liste que l’on augmente au fur et à mesure du semestre, et qui peut être réorganisée par rapport à la structure des enseignements.

Une autre technique peut consister à élaborer un document synthétique des différentes idées acquises, comme des axes transversaux à la discipline. Il s'agit alors de s'appropriier les connaissances et de dessiner une réflexion, en se détachant progressivement des premières pour solidifier la seconde.

L'objectif des travaux dirigés : élaborer un raisonnement juridique

L'un des principaux défis du cours de droits et libertés, même s'il ne lui est pas propre, est de bien comprendre ce qu'est un argument juridique, du moins accepté comme tel. À l'inverse, il est facile dans cette matière d'en rester au fait, à une appréciation journalistique ou politique, à l'opinion instinctive, sans parvenir à satisfaire les attentes des correcteurs.

Un raisonnement juridique n'a rien de naturellement différent d'un autre raisonnement. L'image du syllogisme n'est peut-être pas la plus adaptée à la réalité pratique du droit. On s'en tiendra ici à une définition très simple : il s'agit d'utiliser dans son propos des arguments qui relèvent du droit, et sont admis comme tel. Concrètement, la chaîne de raisonnement doit être constituée de textes normatifs, d'actes d'autorités diverses et de décisions de justice, selon une articulation particulière, nonobstant par ailleurs l'usage d'éléments historiques, politiques et sociaux, tout à fait bienvenus.

C'est à partir de ces éléments qu'il est possible de proposer un jugement. Par exemple, une décision est prise par un juge sur le fondement d'un texte, qui donne tel sens à tel droit ou telle liberté, que l'on peut estimer large, étroit, cohérent ou étonnamment éloigné d'un sens qui semble plus pertinent, etc., ce que l'on peut apprécier en contexte avec l'histoire d'une institution ou encore l'état de la société. Autre exemple, un mécanisme juridictionnel ou non permet de contester tel acte d'une autorité donnée, qui présente tel risque par rapport à tel droit ou telle liberté, d'une manière que l'on considère satisfaisante ou non, etc. Ou encore, diverses sources sont utilisées dont l'articulation doit être expliquée, de même que l'enjeu de leur usage par une juridiction donnée : la Constitution peut être utilisée par le juge administratif à l'égard d'un acte administratif mais pas d'une loi, tandis qu'une convention peut lui permettre d'écarter cette dernière, etc.

Le travail de recension et de réorganisation évoqué plus haut trouve alors son utilité. Il est possible pour l'étudiant de travailler à l'avance des raisonnements à partir des connaissances juridiques qu'il acquiert sur les différents sujets qui lui paraissent pertinents. C'est un exercice qui lui évitera, lorsqu'on lui posera une question, de répondre instinctivement avec la manière commune qu'il connaît par ailleurs. Cela lui permettra également d'avoir la clarté et la précision qui caractérisent un raisonnement juridique : un texte n'en est pas un autre, une décision a une portée bien délimitée et n'est pas une proclamation générale, une norme a pour l'autorité qui l'interprète une origine à retracer et une finalité concrète à situer.

II. La dissertation

Présentation de l'exercice

L'objet d'une dissertation est de discuter et d'argumenter une position à partir d'une problématique, c'est-à-dire à partir d'un enjeu qui fait problème sur un sujet donné. Le point central de la dissertation est ainsi la problématique ; c'est autour d'elle que s'articule la réflexion, et d'elle dont dépend la qualité de la démonstration, au-delà de la description ou de la restitution, même organisée, de connaissances. Trop de copies d'étudiants imitent cours ou manuels, que l'on suppose de toute manière qu'ils connaissent. L'exercice de la dissertation est fondamental en ce qu'il est la construction d'un raisonnement. C'est la qualité de ce dernier qui est évaluée dans les épreuves – et nécessaire à tout un chacun qui veut défendre une position par le dialogue et la délibération. Ce qui n'a rien d'inné mais doit s'apprendre, par un travail et une réflexion méthodologique précis.

Aussi l'exercice est, comme tout exercice académique, largement formel : il s'agit de montrer que l'on sait déceler un enjeu et construire une argumentation, le tout avec une grande clarté. Le devoir n'est qu'un raisonnement argumenté, sans mystère ni vérité révélée, mais avec rigueur, à la manière de la plaidoirie d'un avocat. C'est cet aspect rhétorique de la dissertation qui doit être bien compris : il ne s'agit jamais d'une réflexion éthérée ou d'une présentation lisse. Ainsi il ne faut pas avoir peur de défendre une position, quand bien même, par définition, elle en exclut d'autres, un élément souvent mal compris sur lequel on reviendra. Il faut bien comprendre que si le raisonnement est ce qu'un tel devoir évalue, ce raisonnement n'est perçu qu'à travers la démonstration menée.

La dissertation exige de trouver un point d'équilibre entre trois risques :

- oublier des éléments essentiels, et par-là manquer aux attentes de l'examineur, d'où la nécessité d'un *brainstorming* préalable efficace ;
- viser trop large, voire être hors sujet, d'où la nécessité d'une bonne définition du sujet dans le travail d'introduction ;
- manquer de spécificité, c'est-à-dire être trop abstrait ou descriptif, d'où la nécessité de trouver une problématique et une thèse personnelle efficaces.

Cet exercice n'a pas une grande spécificité dans le champ des droits fondamentaux, si ce n'est que la quantité d'informations, et surtout leur diversité, est souvent plus grande que dans une matière plus localisée qui, alors, nécessite une plus grande précision technique. La dissertation en droits fondamentaux exige souvent de mobiliser des éléments hétérogènes, d'où le besoin d'une grande rigueur ainsi que d'une certaine capacité à articuler théoriquement les enjeux du sujet. En outre, la force de persuasion associée à l'exercice est peut-être plus vive lorsqu'il s'agit de droits humains ; on pense alors plus aisément à la forme de la plaidoirie, quand bien même on reste dans le domaine de l'analyse plus que de la défense pénale.

Je propose de suivre cinq étapes au fil de la réalisation d'une dissertation en 3 heures. Il s'agit d'une méthode précise et rationnelle que chacun peut s'approprier en faisant varier les étapes, dans leur ordre et leur contenu, ou leur durée. Il semble néanmoins essentiel d'avoir un fil conducteur, quel qu'il soit : cela permet, face au sujet, de l'aborder efficacement et d'aller directement à l'idée défendue, de la même manière que la préparation des séances de TD proposée plus haut permet dès les prémices de la réflexion de s'appuyer sur des éléments aisément mobilisables. En outre, la gestion du temps est souvent l'aspect le plus pénalisant lors d'un devoir ; avoir en tête des étapes en associant à chacune une durée, dès l'entraînement, peut aider à progresser.

Étape 1. Lecture attentive de l'énoncé du sujet (5 minutes)

Étape la plus brève, elle n'est pas la moins importante : lors de cette lecture, on a encore l'esprit vierge de connaissances et d'idées, qui viendront ensuite. On peut lire le sujet en deux temps : un premier consiste à le lire comme une phrase, d'une traite, quitte à ne pas tout comprendre ; un second temps consiste lire plus attentivement en détachant les phrases, expressions et mots qui ressortent le plus, éventuellement en les soulignant.

Étape 2. *Brainstorming* (25 minutes)

Cette expression en anglais renvoie à l'image d'un bouillonnement d'idées. Cette étape souvent oubliée est pourtant cruciale, puisqu'elle permet de poser un ensemble d'éléments qui viennent à l'esprit juste après la lecture du sujet. C'est parmi ces éléments qu'il faut ensuite choisir pour construire son devoir, autour de l'axe que constitue la problématique (que l'on verra plus loin). Cette étape permet d'évacuer l'empressement à se souvenir de son cours, au lieu de faire de son devoir une simple restitution de celui-ci.

Ce brainstorming peut survenir en deux temps.

Dans un premier temps, on note tous les éléments qui viennent à la lecture du sujet : des mots, des notions, des dates, des décisions, des normes, des arguments, des citations, etc. Un bon exercice est de les écrire de manière dispersée sur une feuille, sans respecter de ligne, c'est-à-dire sans ordre particulier. Dans cette étape cruciale, il faut être désorganisé et brouillon, sortir tout ce que l'on a en tête sans se limiter.

Dans un second temps, on peut rassembler les idées ainsi étalées en fonction des mots ou groupes de mots importants distingués lors de la lecture du sujet. Par exemple, on peut noter sur une ligne l'intitulé du sujet, et en dessous de chaque mot placer, en colonne, les éléments choisis.

L'ensemble des idées et connaissances est bien souvent contenu dans cette étape. Il ne s'agit plus que de les organiser selon un angle spécifique – distinguer l'étape de *brainstorming* des autres permet de se concentrer sur le raisonnement par la suite.